

d'organisme de service spécial. Il faudra mieux définir l'obligation de rendre compte, l'attribution des pouvoirs et les responsabilités rattachés au niveau de la gestion autant qu'à celui de l'exécution du travail. Afin de nous préparer à ces changements, nous avons demandé que l'on fasse une étude de la structure organisationnelle et, à la suite des recommandations de cette étude, avons décidé de réduire le nombre des paliers de gestion. En

1993-1994, le Comité directeur révisera les descriptions de fonctions des gestionnaires, des examinateurs et du personnel de production, et il examinera les domaines où l'on pourrait donner une liberté d'action encore plus grande.

BUREAUX DES PASSEPORTS DU CANADA

